COMMUNE DE FIGANIERES - 83830

AVIS DE CONSULTATION – MAPA2023-06

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : COMMUNE DE FIGANIÈRES
1 rue Saint Eloi - 83830 FIGANIERES
Tél : 04 94 50 93 60
Email : mairie@figanieres.com
Site web : www.figanieres.com

Adresse Internet du profil d'acheteur : **http://www.marches-securises.fr**

Type de pouvoir adjudicateur et activités principales : Collectivité territoriale.
Le Pouvoir Adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

Objet du marché : **CONSTRUCTION D'UN DOJO – Démolitions préalables**

Type de marché : Marché de travaux.

Mode de passation : Marché de travaux passé selon une procédure adaptée en application de l'article R2123-1 du Décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie règlementaire du code de la commande publique.

CPV N° 45110000-1 Travaux de démolition de bâtiments et travaux de terrassement

Code NUTS : FR825 VAR

Caractéristiques du marché : Les travaux concernent les démolitions préalables à la construction d'un dojo. Le reste des lots de construction fera l'objet d'un nouvel appel d'offre.

Le marché comporte 1 lot unique :

LOT 1 DEMOLITION-DESAMIANTAGE

Variantes : Sans objet

Durée prévisionnelle du marché ou délai d'exécution : 8 semaines y compris préparation

Date prévisionnelle de début des travaux : **Fin janvier 2024**

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaires du marché : marché conclu avec un prestataire unique ou avec des prestataires groupés solidaires.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : Français

Unité monétaire utilisée : L'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Justifications à produire prévues à l'annexe 9 du Code de la commande publique 2019 ; le candidat devra en particulier fournir :

1/ Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent) comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier le candidat ou l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement.
Copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en redressement judiciaire.

2/ Une déclaration sur l'honneur attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et qu'il est en règle au regard des articles L 5212-1 à L 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés. La remise d'un DC1 ou d'un DUME vaudra remise d'une déclaration sur l'honneur.

Nota. Production pour chacun de ces opérateurs des mêmes documents qui sont exigés du candidat pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières.

3/ Les pièces définies ci-dessous permettant la vérification de leur aptitude à exercer l'activité professionnelle, de leurs capacités économique et financière, de leurs capacités techniques et professionnelles :

Capacités techniques et Expérience :

- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, l'époque et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin

- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années (ou DC2).
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marchés de même nature.

Capacités professionnelles :

- Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise des projets de même nature que celle du marché (ou DC2).
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat (ou DC2).

Capacités financières :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles (ou DC2).
- Le candidat pourra prouver sa capacité financière par tout autre document considéré comme équivalent par le maître de l'ouvrage s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés, énoncés ci-après :
Valeur technique : 55 % - Prix : 45 %.

Visite obligatoire : uniquement les mercredis entre le 27/12/2023 et le 10/01/2024 sur rendez-vous pris au préalable auprès de la mairie au 04 94 50 93 60, au plus tard le 09/01/2024 à midi, avec production dans l'offre de l'attestation de visite complétée. Dans tous les cas, le candidat est réputé avoir connaissance du lieu d'exécution des travaux.

Date limite de réception des offres : **Le vendredi 12 janvier 2024 à 12h00**

Délai minimum de validité des offres : 90 jours.

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels :
Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement sur le site : **http://www.marches-securises.fr**

Conditions de remise des offres :
Selon l'article 41 du décret n° 2016-360 relatif aux marchés publics, les candidatures et offres seront remises uniquement par la voie électronique via le profil acheteur : **http://www.marches-securises.fr**

Adresse auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus :
http://www.marches-securises.fr

Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif 5 rue jean racine 83000 TOULON

Introduction des recours éventuels :
- Référé précontractuel (jusqu'à la signature du marché) : Article L551-1 du code de justice administrative.
- Recours pour excès de pouvoir (2 mois à compter des décisions de rejet): Art R 421-1 du code de justice administrative.
- Recours en appréciation de la validité d'un contrat (à compter de la signature du contrat).
- Recours contractuel : Article L551-13 et suivants du code de justice administrative.
- Référé suspension introduit avant la signature du marché contre les actes détachables du contrat : Art L 521-1 du code de justice administrative.

Date d'envoi à la publication : Le 20 décembre 2024